Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SECRÉTARIAT
GÉNÉRAL

*Service du Haut Fonctionnaire*
*de Défense et de Sécurité*
**(HFDS)**

Paris, le 0 1 JUIN 2016

Affaire suivie par : Bruno Lafeuille
Courriel : HFDS@sg.social.gouv.fr
Tél. : 01 40 56 48 49
HFDS/ AM / 60 - 2016

**NOTE**

à l'attention de

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE ZONE,
LES DÉLÉGUÉS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ,
LES OFFICIERS ET RESPONSABLES DE SÉCURITÉ

**Objet :** Adaptation de la posture VIGIPIRATE pour l'EURO 2016 et le premier mois des vacances estivales
Réf. : Partie publique du Plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'actions terroristes n°650/SGDSN/PSN/PSE du 17 janvier 2014.
PJ : Tableau des mesures publiques.

La présente posture VIGIPIRATE couvre la période des mois de juin et juillet 2016. Elle prend en compte l'EURO 2016 et le premier mois des vacances estivales. Cette posture entre en vigueur le 1er juin et sera réévaluée fin juillet 2016. Elle maintient le niveau « alerte-attentat » en Île-de-France et la vigilance renforcée continue de s'appliquer sur le reste du territoire national.

## I. Contexte général

L'EURO 2016 se déroulera en France du vendredi 10 juin au dimanche 10 juillet 2016, pendant 31 jours, dont 24 journées de compétition, à raison de 3 ou 4 matches par jour dans la première quinzaine. 24 équipes sont en compétition au cours de 51 matches qui sont joués sur 10 sites. 7 à 8 millions de supporters devraient se déplacer à travers la France pour encourager leurs équipes nationales, soit dans les stades qui accueillent 2,5 millions de spectateurs, soit dans les zones officielles de supporters, où les rencontres seront diffusées sur écrans géants.

## II. Stratégie générale d'adaptation de la posture Vigipirate

Cette réévaluation de posture prend en compte le niveau particulièrement élevé de la menace terroriste ainsi que les vulnérabilités liées à l'EURO 2016 et aux événements spécifiques de cette période de l'année (vacances scolaires, fête nationale, Tour de France, festivals musicaux, fêtes religieuses, etc.).

Elle met l'accent sur :
- la sécurisation des sites de rassemblement les plus sensibles et notamment ceux liés à l'EURO 2016 et aux grands événements estivaux ;
- le renforcement de la vigilance dans les transports publics, les bâtiments les plus sensibles ouverts au public et les sites touristiques estivaux ;
- le déploiement du dispositif renforcé de réponse face à une menace NRBC-E ;
- la protection des systèmes d'information.

Le détail des mesures publiques figure dans le tableau en pièce jointe.

## III. Adaptations particulières

Dans les champs d'activités des ministères chargés des affaires sociales, l'effort porte plus particulièrement sur :

### 3.1. La préparation et la mobilisation des moyens du système de santé

Ces éléments ont fait l'objet d'instructions particulières :
- Instruction n° DGS/DUS/CORRUSS/2015/315 du 06 novembre 2015 relative à la préparation de la couverture médicale et sanitaire du championnat d'Europe de football dénommé « Euro 2016 » ;
- Instruction interministérielle N° DGS/CORRUSS/DGOS/DGSCGC/BOGEC/2016/111 du 6 avril 2016 relative à la chaîne centrale et territoriale de coordination et d'aide à la décision de sécurité civile et de santé, ainsi qu'à l'organisation des secours lors du championnat d'Europe de Football dénommé "UEFA-EURO 2016".

### 3.2. La vigilance pour les établissements ou sites détenant des produits sensibles ou dangereux

Il conviendra tout particulièrement de s'assurer de l'efficacité des mesures de sûreté mises en œuvre et de signaler tous vols, disparitions ou transactions suspectes de précurseurs d'explosifs ou d'agents NRBC au point de contact national : pôle judiciaire de la gendarmerie nationale – pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr – téléphone 24h/24 : 01 78 47 34 29 et, parallèlement, d'en informer le service du HFDS : hfds@sg.social.gouv.fr

### 3.3. Les accueils collectifs de mineurs (ACM), les clubs sportifs et le secteur médico-pédagogique

La plus grande vigilance est recommandée sur les lieux de rassemblement des mouvements de jeunesse et les accueils collectifs de mineurs ainsi que dans les clubs sportifs recevant des mineurs, en particulier confessionnels. Les écoles utilisées par les municipalités pour héberger des centres de loisirs pourront faire l'objet d'une protection.

Il est recommandé aux accueils collectifs de mineurs et au secteur médico-pédagogique de ne pas se rendre dans les lieux publics exposés pendant les matchs de l'EURO 2016 en cas de forte affluence.

Dans tous les cas, les organisateurs observeront la plus grande vigilance sur les lieux de séjour ou d'activités et lors des embarquements, débarquements et transferts des publics concernés dans les cars, gares, ports et aéroports et éviteront les regroupements de longue durée sur la voie publique.

### 3.2. La sécurité des systèmes d'information

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) rappelle aux ministères et aux opérateurs, et plus particulièrement à ceux des secteurs des transports, de la presse et de l'audiovisuel, de la ville, de la jeunesse et des sports, l'importance des mesures « socle ». Il leur appartient de surveiller leurs propres sites et de s'assurer de l'application des mesures proposées dans les guides d'hygiène informatique et de bonnes pratiques.

Ces guides et des fiches de recommandations sont consultables sur les sites internet :
- de l'ANSSI http://www.ssi.gouv.fr ;
- du centre de réponse aux attaques informatiques (CERT-FR) : http://www.cert.ssi.gouv.fr

## IV. De manière générale

La vigilance sera maintenue sur les bâtiments officiels, institutionnels ou symboliques.

Localement, les préfets préciseront les consignes particulières à mettre en œuvre.

Une sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'attaque est recommandée (cf. http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste).

En complément, l'application pour smartphone "Système d'alerte et d'information des populations" (SAIP), conçue pour diffuser les alertes sur les attentats ainsi que les consignes de sécurité, entrera en service au début de l'Euro 2016.

Enfin, il est rappelé qu'avant et durant tout déplacement à l'étranger, il est vivement recommandé de consulter, la rubrique « conseils aux voyageurs » sur le site du ministère des affaires étrangères et du développement international et de déclarer son déplacement sur l'application "Ariane" :
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs.
https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

Il vous est demandé de diffuser cette nouvelle posture à l'ensemble des correspondants de vos secteurs d'activité respectifs.

Le haut fonctionnaire adjoint de
défense et de sécurité,

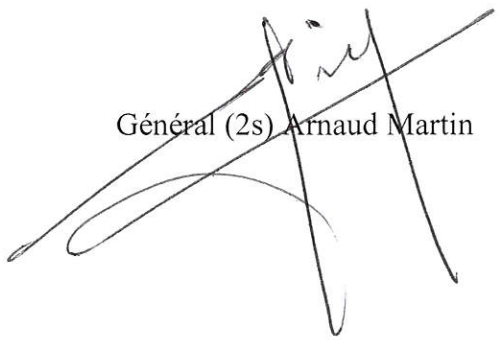

Général (2s) Arnaud Martin